



ASSEMBLEE GENERALE 2023

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD

Saint-Amand-les-Eaux, 25 Mars 2023





Approbation du P.V de l'AG du 26 Mars 2022

Joël DESWARTE

Test des boîtiers électroniques



- VOUS ETES :

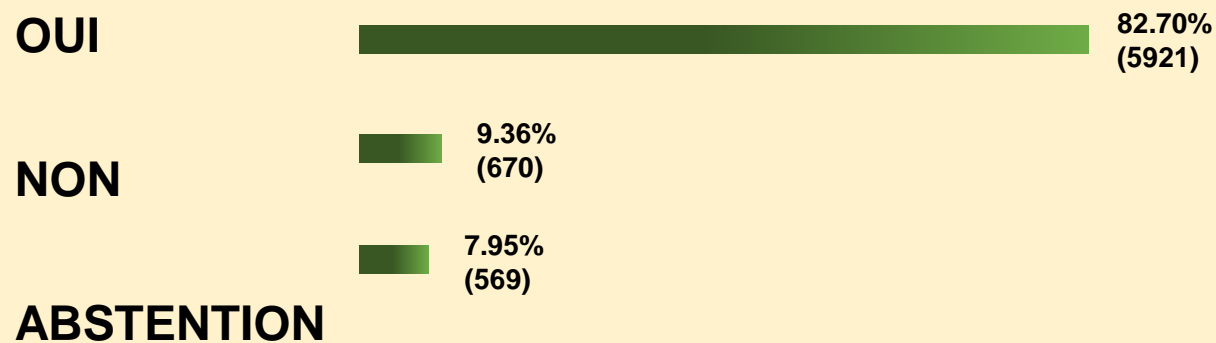
POUR = 1

CONTRE = 2

ABSTENTION = 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »

Test des boîtiers électroniques





1^{ère} RESOLUTION :

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 Mars 2022

OUI = tapez 1 NON = tapez 2 ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



1^{ère} RESOLUTION :

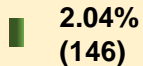
Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 Mars 2022

OUI



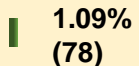
96.86%
(6920)

NON



2.04%
(146)

ABSTENTION



1.09%
(78)



Comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Approbation des comptes, quitus et affectation du
résultat

2^{ème} RESOLUTION :

- **Après avoir entendu lecture du rapport de gestion, et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2021/2022, l'Assemblée générale approuve les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est déficitaire de 45 900 € et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.**

OUI = tapez 1

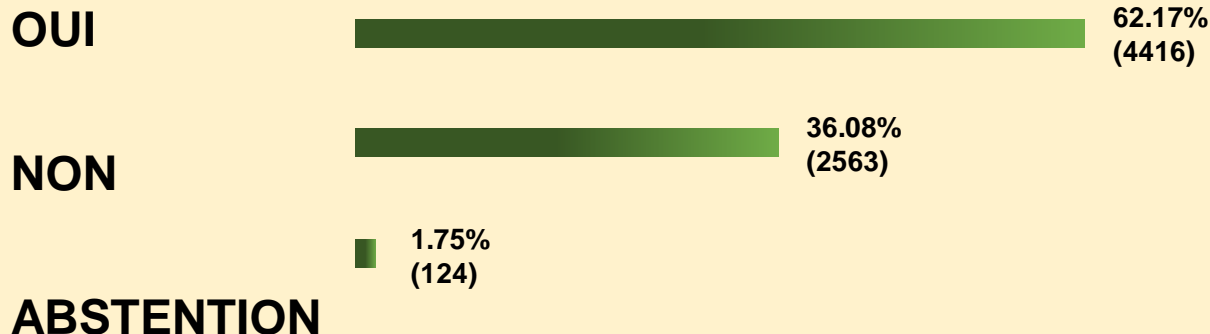
NON = tapez 2

ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »

2^{ème} RESOLUTION :

- Après avoir entendu lecture du rapport de gestion, et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2021/2022, l'Assemblée générale approuve les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est déficitaire de 45 900 € et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.



AFFECTATION DU RESULTAT 2021-2022

	Avant affectation	Après affectation
RESERVES	3 059 364	3 013 464
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021-2022	- 45 900	
	3 013 464	



3^{ème} RESOLUTION :

- **Approuvez-vous l'affectation du résultat présentée :**

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

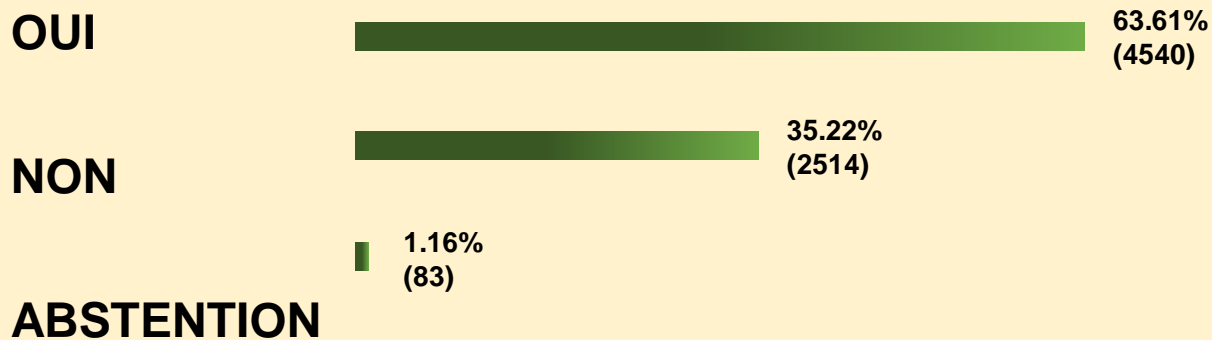
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »

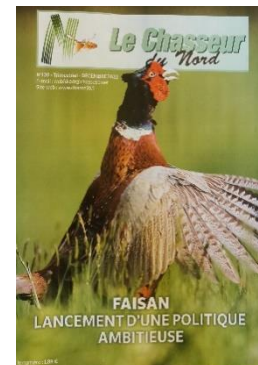


3^{ème} RESOLUTION :

- Approuvez-vous l'affectation du résultat présentée :



PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024 (Recettes fédérales)



Cotisations fédérales	Tarif (euros)
Prix du timbre fédéral	70 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 9 jours	35 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 3 jours	18 €
Prix du timbre sanglier Nord	30 €
Prix du timbre sanglier Nord 3 jours	10 €
Abonnement annuel au journal « Le Chasseur du Nord »	7,50 €

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2022-2023



4^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

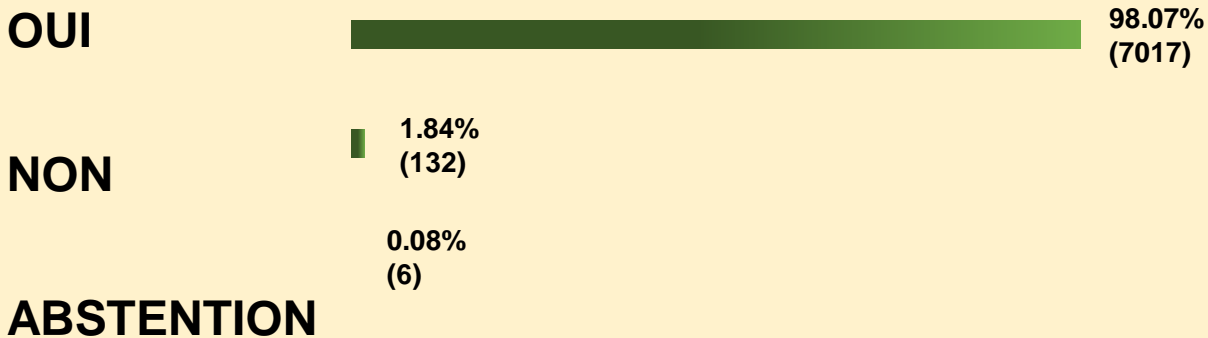
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



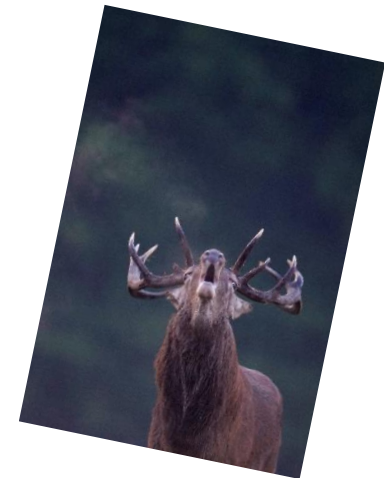
4^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024

Dispositifs de marquage (Recettes fédérales)



Dispositif de marquage du Plan de chasse	Tarif (euros)
Cerf élaphe	50 €
Chevreuil	18 €
Daim	18€

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2022-2023



5^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

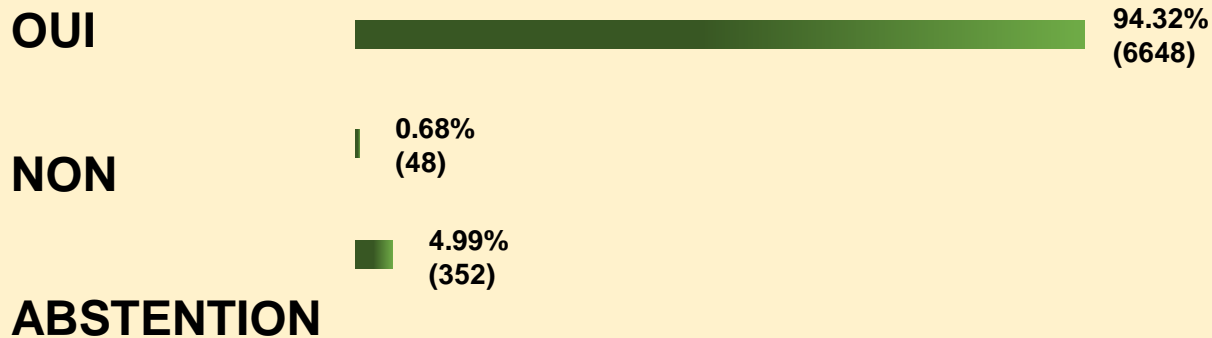
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



5^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :





PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024

Adhésion Territoriale (Recettes fédérales)

Adhésion territoriale FDC 59	Tarif (euros)
Affiliation Territoriale obligatoire	42,50 €
Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel	85 €
Taxe hectare	0,80 €

**PAS DE CHANGEMENT
PAR RAPPORT A LA
CAMPAGNE 2022-2023**

CONTRAT D'ADHESION TERRITORIALE

Conformément à la réglementation, vous êtes déjà adhérent territorial à la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord lorsque vous êtes titulaire d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé. Le montant de cette adhésion à un **Contrat d'Adhésion Territoriale** est fixé chaque année en Assemblée Générale. Dans ce cadre, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat la prestation suivante :

- la délivrance des systèmes de marquage du PGCA et du plan de chasse si votre territoire fait l'objet d'une attribution, le contrôle des dispositions réglementaires en matière de police de la chasse par les agents de développement de la FDC59.

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier de services supplémentaires proposés par la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord en souscrivant un **Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel** (ex CMS) en vous acquittant de la cotisation prévue à cet effet. Ce montant est également validé chaque année en Assemblée Générale et dans ce cadre la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat les prestations suivantes :

- Une aide et/ou une indemnisation financière pour la mise en place d'aménagements en faveur de la petite faune sédentaire de plaine :
 - Semences offertes pour la mise en place de couverts « Biodiversité » (selon cahier des charges et dans la limite du budget prévu sur cette opération. Les demandes seront honorées par ordre chronologique de réception à la FDC 59)
 - Semences offertes pour la mise en place de couverts après la moisson (selon cahier des charges et dans la limite de 4 ha par tranche de 50 ha de territoires)
 - L'offre gratuite de kits de plantation de haies et l'indemnisation de l'emprise de cette haie auprès de l'exploitant agricole à hauteur de 1500 € / ha / an (selon cahier des charges)
- La surveillance de la totalité des territoires de chasse détenus et déclarés dans le contrat.
- L'assistance juridique pour les infractions à la police de la chasse.
- L'assistance technique en matière d'aménagement de territoire et de gestion des espèces.
- Les services d'information, de communication et d'animation de la FDC 59.
- L'accès aux subventions pour l'accueil des jeunes chasseurs, la régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts et le renforcement des populations de gibier.

Si vous choisissez le contrat CATO pour la prochaine saison, cochez impérativement la case correspondante dans l'encadré rouge* ci-dessous et cliquez en bas de page :

Type de contrat	Tarifs indicatifs qui étaient en vigueur lors de la saison 2022-2023 (susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine Assemblée Générale de la FDC59)	Souhaite souscrire pour la saison 2023-2024 : (Cochez, obligatoirement la case ci-dessous si vous souhaitez souscrire un contrat CATO)
Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel (ex CMS)	85€ + 42,5€ + 0,8€ par hectare	+ <input type="checkbox"/>

Je soussigné **REMY ANDRE** m'engage à adhérer aux conditions du présent contrat, à en respecter les clauses financières calculées et indiquées dans le montant de la facture qui vous sera adressée courant juin.
Ce contrat est annuel. Il sera valable du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Fait à _____ Le _____ Signature obligatoire : _____

Vous n'avez rien à régler pour l'instant, votre cotisation vous sera réclamée courant juin lorsque vous recevrez votre facture.



6^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



6^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :

OUI



96.25%
(6852)

NON

2.87%
(204)

ABSTENTION

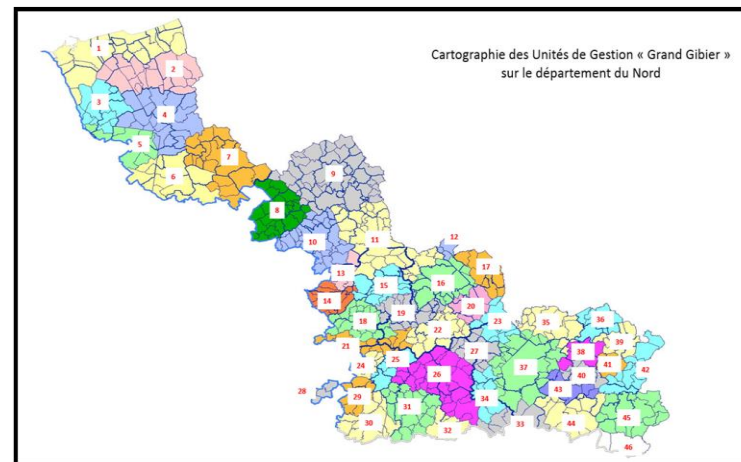
0.88%
(63)



PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024

Contribution Territoriale Dégâts (Recettes fédérales)

Indemnisation des dégâts agricoles du grand gibier	Tarif (euros)
Contribution Territoriale Dégâts	5 € forfaitaire minimum et/ou taxe hectare boisé modulable par Unité de Gestion Grand Gibier en fonction du montant des dégâts agricoles 21-22 pour tout attributaire d'un plan de chasse grand gibier





PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024

Contribution Territoriale Dégâts (Recettes fédérales)

Indemnisation des dégâts agricoles du grand gibier	
Unités de Gestion Grand Gibier	Tarif CTD 2023/2024
UGGG 1 – 2 – 4 – 7 – 8 – 9 – 10 – 13 – 14 – 18 – 20 – 21 – 23 – 24 – 25 – 26 – 28 – 30 – 31 – 33 – 38 – 43 – 44 – 46	5 € forfaitaire
UGGG 3	3,63 € / ha boisé
UGGG 5	3,06 € / ha boisé
UGGG 6	8,29 € / ha boisé
UGGG 11	0,03 € / ha boisé
UGGG 12	1,41 € / ha boisé
UGGG 15	3,05 € / ha boisé
UGGG 16	5,12 € / ha boisé
UGGG 17	0,34 € / ha boisé
UGGG 19	5,73 € / ha boisé
UGGG 22	3,37 € / ha boisé
UGGG 27	1,11 € / ha boisé
UGGG 29	0,36 € / ha boisé
UGGG 32	0,70 € / ha boisé
UGGG 34	3,40 € / ha boisé
UGGG 35	1,74 € / ha boisé
UGGG 36	14,79 € / ha boisé
UGGG 37	2,89 € / ha boisé
UGGG 39	0,23 € / ha boisé
UGGG 40	1,93 € / ha boisé
UGGG 41	2,83 € / ha boisé
UGGG 42	2,87 € / ha boisé
UGGG 45	0,40 € / ha boisé



7^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

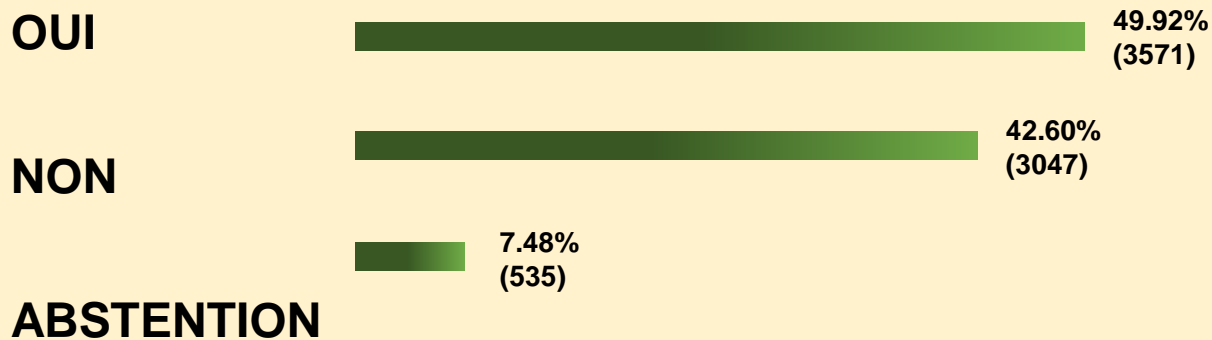
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



7^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :





PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024

(Contributions nationales de la FDC 59)

Participations diverses	Tarif
ISNEA	1 € / chasseur
FONDATION PROTECTION DES HABITATS	0,30 € / chasseur

**PAS DE CHANGEMENT
PAR RAPPORT A LA
CAMPAGNE 2022-2023**





8^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

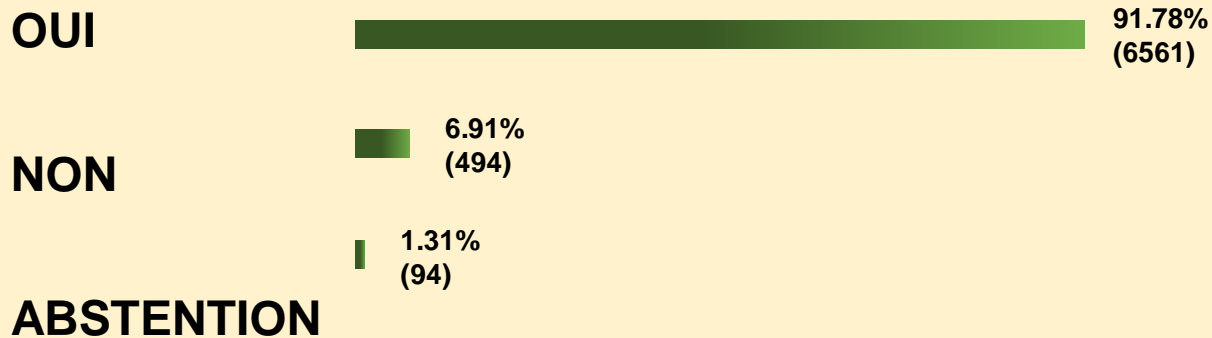
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



8^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :





Subventions prévues



PRESENTATION DES SUBVENTIONS AUX ADHERENTS 2023-2024

Subventions directes aux adhérents territoriaux avec l'option multiservices (CATO) et aux piégeurs du Nord	Montant (euros)
Aménagement du territoire / matériel de rétrocession	111 000 €
Régulation des prédateurs + retour des données de capture	50 000 €
Accueil des jeunes chasseurs	30 000 €
TOTAL	201 000 €

**PAS DE CHANGEMENT
PAR RAPPORT A LA
CAMPAGNE 2022-2023**





9^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions de subventions présentées précédemment :

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

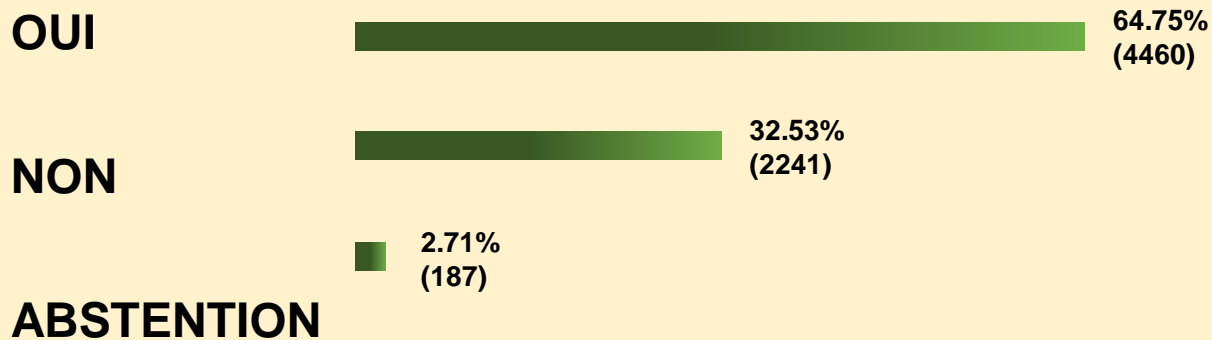
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



9^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions de subventions présentées précédemment :





PRESENTATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023-2024



Subventions particulières aux Associations	Montant 2023/2024
Association des Déterreurs du Nord	8 500 €
Association des Piégeurs Agréés et des Gardes Assermentés du Nord (APANGA)	7 000€
Piéger Garder Réguler dans le Nord (PGR 59)	1 000 €
Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR 59)	1 500 €
Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Nord (ADCGG 59)	1 500 €
Association des archers du Nord (CAN 59)	500 €
Diverses propositions sur avis du Conseil d'Administration	10 000 €
TOTAL	30 000 €



UNUCR

Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge
(Association régie par la loi n° 502 du 17 mai 2003 - DELEGATION NORD-57, Route de Thermal-59230- SIAUMOND)





10^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions de subventions présentées précédemment :

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

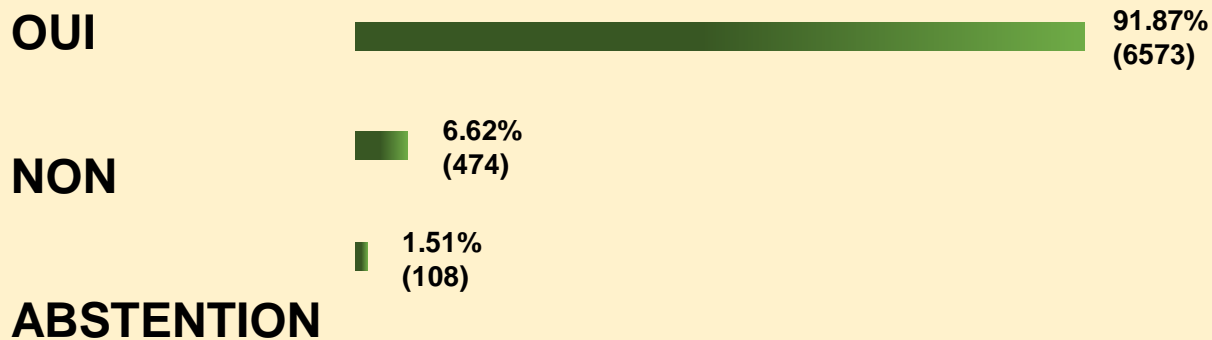
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



10^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions de subventions présentées précédemment :





Approbation finale du budget 2023 - 2024



11^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous le projet de budget pour la période du 1^{er} Juillet 2023 au 30 Juin 2024 qui vient de vous être présenté :

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

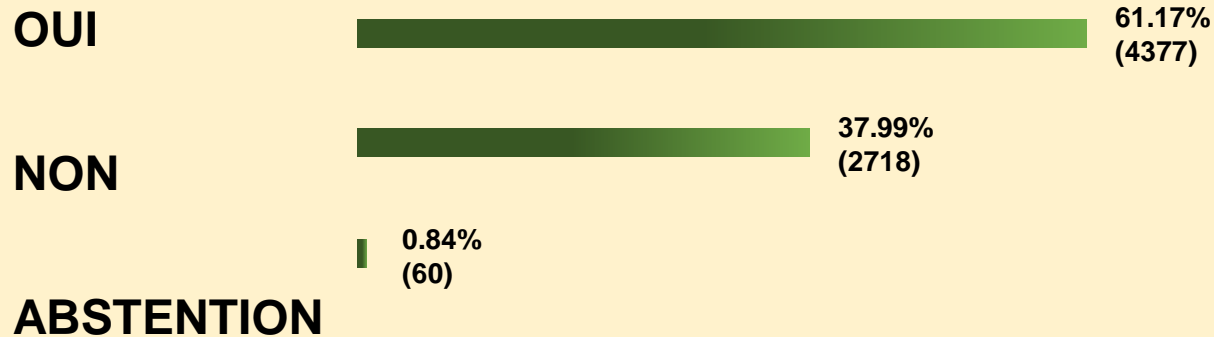
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



11^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous le projet de budget pour la période du 1^{er} Juillet 2023 au 30 Juin 2024 qui vient de vous être présenté :





Propositions de dates d'ouverture et de fermeture pour la saison 2023-2024



OUVERTURE GENERALE : 17 septembre 2023

FERMETURE GENERALE : 29 février 2024

Petit gibier			
Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Lièvre	17 septembre 2023	3 décembre 2023	PGCA
Perdrix grise	17 septembre 2023	22 octobre 2023	4 jours modulables
Faisan commun (Chasses professionnelles, Territoires en Forêt domaniale et bois de + 30 ha d'un seul tenant)	17 septembre 2023	29 février 2024	
Faisan commun (Territoires en PGCA)	17 septembre 2023	31 décembre 2023	
Autres territoires : Faisan commun (coq)	17 septembre 2023	31 janvier 2024	2 jours/semaine : Mercredi et Dimanche modulables sur carte de modulation ou déclaration écrite
Autres territoires : Faisan commun (poule)	17 septembre 2023	30 novembre 2023	
Faisan vénéré	17 septembre 2023	29 février 2024	Bois de + de 3 ha
Perdrix rouge	17 septembre 2023	29 février 2024	

+ Vénerie sous terre du blaireau pour les périodes complémentaires : du 1^{er} juillet 2023 au 16 septembre 2023 et du 15 mai 2024 au 30 juin 2024.



12^{ème} RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du petit gibier et les modalités pour la campagne 2023/2024, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

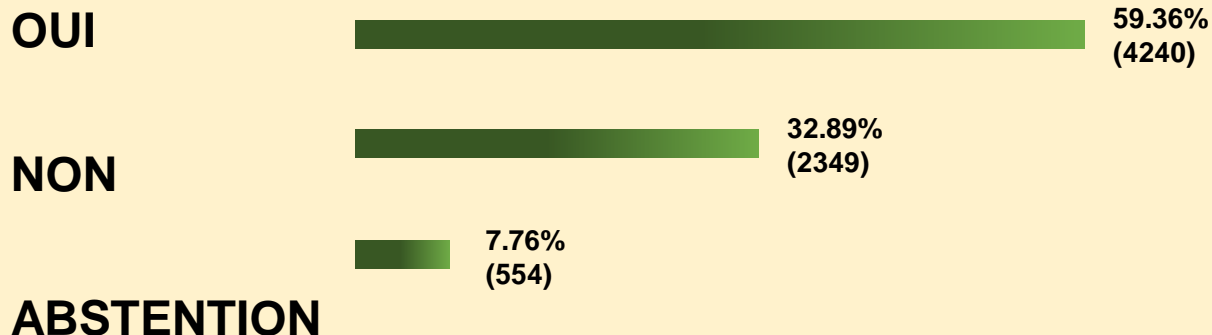
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



12^{ème} RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du petit gibier et les modalités pour la campagne 2023/2024, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.





Grand gibier

Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Cerf – Chevreuil - Daim	17 septembre 2023	29 février 2024	Plan de chasse
Tir d'été du Cerf et du Daim	1 ^{er} septembre 2023	16 septembre 2023	Sur autorisation
Tir d'été du Chevreuil (Affût et approche)	1 ^{er} juillet 2023 1 ^{er} juin 2024	16 septembre 2023 30 juin 2024	Sur autorisation
Sanglier	17 septembre 2023	31 mars 2024	
Tir d'été du sanglier (Affût et approche)	1 ^{er} juillet 2023 1 ^{er} juin 2024	16 septembre 2023 30 juin 2024	Sur autorisation
Tir d'été du sanglier (en battue)	15 août 2023	16 septembre 2023	Sur maïs

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2022-2023



13^{ème} RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du grand gibier et les modalités pour la campagne 2023/2024, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

OUI = tapez 1

NON = tapez 2

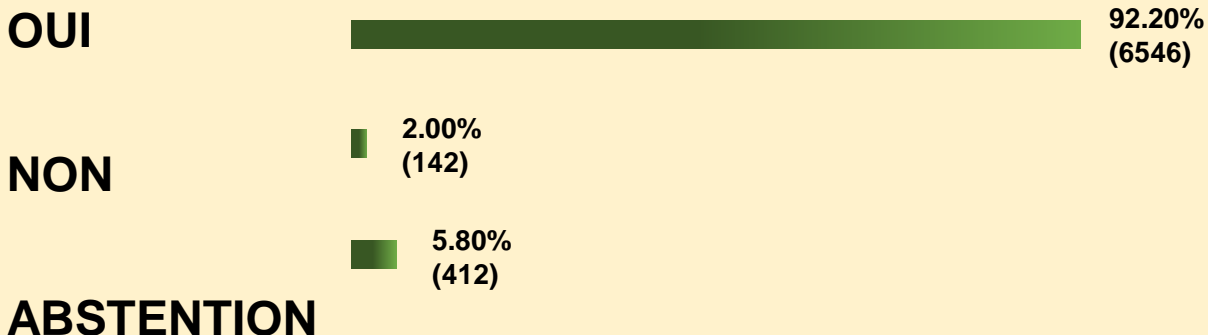
ABSTENTION = tapez 3

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



13^{ème} RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du grand gibier et les modalités pour la campagne 2023/2024, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.





QUESTIONS DIVERSES

Rappel :

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'assemblée générale, elle doit être présentée soit par le conseil d'administration, soit par au moins 50 adhérents à la FDC59 pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit et reçue au secrétariat de la FDC59 vingt jours avant la date prévue pour cette séance.



Une question a été posée par Monsieur Jean Paul DUEZ conformément aux statuts

Monsieur DUEZ, Jean Paul
30 route de Coudekerque
59229 TETEGHEM
tél. : 06.87.90.63.80

A TETEGHEM, le 28 février 2023.

à Monsieur le Président et Messieurs les Administrateurs
de la Fédération des Chasseurs du Département du Nord

OBJET : Question sur la position de la Fédération sur les projets éoliens dans le département du Nord
Références : Statuts et règlement de la Fédération permettant de poser une question lors de l'assemblée générale lorsqu'elle est présentée par 50 adhérents.

Monsieur le Président,

02 MARS 2023

Par le passé, les élus de la Fédération des Chasseurs du Nord ont apporté un soutien indéfectible aux associations s'opposant aux implantations d'éoliennes sur ou à proximité des territoires de chasse en général.

Selon la presse, le champ éolien offshore au large de Dunkerque ainsi qu'un projet terrestre sur la commune de BOURBOURG seront opérationnels au cours de l'année 2028. D'autres projets voient le jour un peu partout dans le département malgré la contestation.

Pouvez vous nous préciser qu'elle est la position de la direction actuelle de la Fédération sur le sujet et si un soutien des associations sera poursuivi ?

Nous espérons que cette lettre sera lue dans son intégralité lors de l'assemblée comme le prévoit les statuts.

Recevez monsieur le Président mes salutations distinguées.

Jean Paul DUEZ

Vice Président de l'Association
Des Chasseurs de Migrateurs de Flandre



Mot de la fin



**« PORTES OUVERTES » DU NOUVEAU
SIEGE DES CHASSEURS DU NORD**



MERCI DE VOTRE PRESENCE
ET DE VOTRE ATTENTION

CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE

*Tout boitier manquant sera facturé 350€ à la
personne concernée !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!*

« **IMPORTANT** »

N'OUBLIEZ PAS,

DÈS MAINTENANT,

**DE REMETTRE VOS BOITIERS AUX AGENTS A
LA SORTIE DE LA SALLE**